



Droit de la famille

Par ouafa

Bonjour

voila nous sommes un couple marié, et nous devons récupérer l'enfant de mon mari d'un commun accord avec son ex concubine... nous avons rempli un formulaire mais les justificatifs demandé nous ne les aurons pas de suite pas avant octobre et nous devons récupérer l'enfant pour la rentrée donc avant septembre... donc ma question est serait il possible que les deux parties fasses juste une attestation sur l'honneur?? merci de votre réponse